



Commission consultative de l'école et de la formation
DIP
Rue de l'Hôtel-de-Ville 6
Case postale 3925
1211 Genève

N/réf. : AHI
V/réf. :

Genève, le mercredi 12 mars 2025

Commission consultative de l'école et de la formation
Rapport d'activité législature 2023-2028
1^{ère} année
(1^{er} février 2024 – 31 janvier 2025)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20) ;
- Article 3, lettre a, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01) ;
- Article 9 de la loi sur l'instruction publique, du 17 septembre 2015 (LIP ; C 1 10) ;
- Articles 1 à 4 du règlement d'application de certaines dispositions de la loi sur l'instruction publique, du 12 janvier 2011 (RIP; C 1 10.03).

II. Composition de la commission et parité

En application de l'article 14, alinéa 2, 2^{ème} phrase LCOF, il est précisé que 21 femmes et 12 hommes siègent dans la présente commission. La parité des sexes à raison de 40% au moins du sexe sous-représenté, telle que prévue à l'article 5, alinéa 4 LCOF est respectée.

La commission est composée des membres suivants :

- **Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP):** Madame Anne Hiltpold (présidente de la commission) et Madame Paola Marchesini
- **Fédération Associations Parents Enseignement Obligatoire (FAPEO):** Madame Isabella Siddiqi et Madame Laura Di Dio Iacovangelo
- **Faïtière des Associations de Parents d'Elèves du Secondaire 2 (FAPES2):** Madame Isabelle Santarelli (en remplacement de Madame Sophie Nicolaidis Lhote, démissionnaire) et Madame Nathalie Gajic Berniquet depuis le 22 janvier 2025
- **Fédération Genevoise des Associations de Personnes Handicapées et de leurs proches (FÉGAPH):** Monsieur John Köhl et Madame Florence Cimasoni

- **Association Genevoise des Parents d'Elèves de l'Enseignement Spécialisé (AGEPES)**: Monsieur Albin Roos et Madame Caroline Hery-Selvatico
- **Société Pédagogique Genevoise Régulier (SPG Régulier)**: Madame Francesca Marchesini et Madame Sonia Slama
- **Société Pédagogique Genevoise Spécialisé (SPG Spécialisé)**: Monsieur Christophe Bulloni et Madame Anne-Lillia Fernandez
- **Fédération des Associations des Maîtresses et Maîtres du Cycle d'Orientation (FAMCO)**: Madame Amaëlle Mischler et Monsieur Michaël Savoy
- **Union du corps enseignant secondaire genevois (UNION)**: Madame Olivia Daellenbach-Habib et Madame Chadlia Balhi Keller
- **Syndicat des Services Publics (SSP Genève VPOD)**: Madame Aline Zuber et Monsieur Enrico Cambi
- **Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP)**: Madame Floriane Demont et Monsieur Olivier Bouchoud
- **Association des communes genevoises (ACG)**: Monsieur Jean-Luc Bösiger
- **Association Genevoise des Organismes d'Education, d'Enseignement et de Réinsertion (AGOEER)**: Monsieur Philippe de Castelberg et Monsieur Jérôme Laederach
- **Conseil interprofessionnel pour la formation (CIF)**: Madame Catherine Lance Pasquier
- **Union des Associations Patronales Genevoises (UAPG)**: Monsieur Frank Sobczak et Monsieur Laurent Baechler
- **Association Genevoise des Ecoles Privées (AGEP)**: Madame Monique Roiné et Monsieur Christophe Chanson
- **Coordination asile.ge**: Madame Nadia Baehler
- **Association Accroche, représentée par Projets Artistiques Collaboratifs (et Orientations) (PAC(O))**: Madame Carla da Silva et Madame Vanessa Riera
- **Conseil de la jeunesse de Genève (CJGE)**: Rotation entre les membres du CJGE, qui sont des membres permanents

III. Compétences de la commission

La commission consultative de l'école et de la formation a pour tâches de favoriser l'information, la complémentarité et la coordination des activités et des projets des divers acteurs, publics et privés, de la politique de l'école et de la formation, ainsi que de donner des préavis et de formuler des propositions sur toutes les questions générales relatives à l'école et à la formation (RIP; C 1 10.03, article 1).

IV. Activités de la commission

La commission s'est réunie en séance plénière à quatre reprises, soit les 13 juin 2024, 1^{er} octobre 2024, 2 décembre 2024 et 28 janvier 2025. Ces séances, qui réunissent l'ensemble des membres de la commission, ont abordé les points suivants :

Séance du 13 juin 2024

- Tour de table des membres de la CCEF ;
- Présentation de la Feuille de route du département pour la législature 2023-2028 ;
- Fonctionnement de la CCEF ;
- Souhaits des membres concernant l'organisation des travaux et les thématiques de la commission.

Séance du 1^{er} octobre 2024

- Présentation de la cartographie des commissions officielles et instances thématiques du DIP pour la législature 2023-2028 ;
- Discussions autour des thématiques majeures identifiées le 13 juin 2024 pour les travaux de la commission, et propositions de réponses du département ;
- Présentation et échange sur le projet Entrée en scolarité ;
- Présentation et échange sur l'organisation de la rentrée de l'Office Médico-pédagogique.

Séance du 2 décembre 2024

- Présentation et échange sur les actions mises en œuvre au sein du DIP afin de renforcer les compétences en santé des élèves ;
- Présentation et échange sur les missions de l'Observatoire du décrochage scolaire (ODS) et revue des indicateurs majeurs du décrochage scolaire.

Séance du 28 janvier 2025

- Introduction: Présentation et échange sur les principaux dispositifs d'accueil des élèves issus de la migration ;
- École primaire: Présentation et échange sur le dispositif d'accueil des élèves albanophones à l'école primaire ;
- Cycle d'orientation: Présentation et échange sur le dispositif pilote d'immersion en classe ordinaire des élèves allophones en 4CO ;
- Enseignement secondaire II: Présentation et échange sur l'insertion professionnelle des élèves issus de la migration.

V. Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la commission est assuré et financé par le Secrétariat général du DIP. Il effectue les missions suivantes :

- Planifier, organiser et assurer le suivi des séances de la commission, en accord avec sa présidente et des commissaires ;
- Consolider le procès-verbal des séances en collaboration avec la procès-verbaliste ;
- Gérer la plateforme SharePoint de partage d'informations et de documents ;
- Produire divers documents à la demande de la présidence de la commission ;
- Mettre à disposition des commissaires des documents à la demande de la présidence de la commission ;
- Assurer la gestion administrative de la rémunération des commissaires ;
- Répondre aux sollicitations des commissaires, le cas échéant avec la présidence de la commission.

VI. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

Les commissaires ont été rémunérés pour les séances de la commission de la période allant du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025, conformément à l'article 24, alinéa 2 du Règlement sur les commissions officielles (RCOf ; A 2 20.01).

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

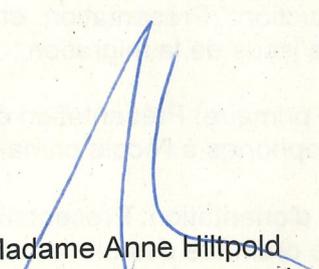
Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.


Madame Anne Hiltbold
Présidente de la commission
consultative de l'école et de la
formation